

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DÉCISIONS
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2018**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01.72.04.64.44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	31
Absents représentés.....	14
Absents excusés.....	0
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE DIX HUIT OCTOBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 octobre 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. RHOUMA, MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, Méhadée BERNARD. M. MOKRANI, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, MM. CHIESA, ALGUL, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, KIROUANE, MM. SEBKHI, AIT AMARA, Mme SIZORN (à partir du 2^{ème} vœu), M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes POURRIOT, BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par M. BELABBAS,
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme LESENS,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. ALGUL,
Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI,
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme Méhadée BERNARD (jusqu'au 1^{er} vœu),
Mme LE FRANC, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY,
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,
Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 20 septembre 2018.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens au nom de la majorité municipale pour le soutien aux mobilisations en cours pour obtenir de nouveaux moyens pour le mouvement sportif.

(unanimité)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale en faveur d'une augmentation des effectifs de police nationale à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

A1/ ENTEND une information sur le point d'étape annuel (bilan 2018) de la ZAC Ivry-Confluences.

(pas de vote)

A2/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2017 relatif à la ZAC Ivry-Confluences comprenant un bilan prévisionnel et un bilan de trésorerie équilibrés en dépenses et en recettes ainsi qu'un tableau des acquisitions foncières par la SADEV94.

(20 voix pour, 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 15 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes VIVIEN, SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. RHOUMA, HEFAD, MM. TAGZOUT, ALGUL)

A3/ DONNE un avis favorable au projet d'avenant au traité de concession d'aménagement de la ZAC Ivry-Confluences et demande au Conseil territorial de l'établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) d'en approuver les termes et APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour les équipements publics communaux de la ZAC Ivry-Confluences avec l'EPT GOSB et la SADEV94.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

B/ DONNE un avis favorable au projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement approuvé par le Conseil métropolitain du 28 juin 2018 assorti des réserves suivantes :

- la Métropole propose de venir en complément des aides financières de l'Etat (sous condition des moyens dédiés au budget métropolitain et de l'engagement de l'Etat) : la Métropole doit confirmer son engagement de façon soutenue sur le volet financier et il sera nécessaire de veiller à ce que la responsabilité de l'Etat en matière de logement social soit réaffirmée ;
- la Métropole doit répondre aux enjeux d'un vaste territoire mais tout en tenant compte des besoins locaux, notamment sur la production de logements sociaux en nombre suffisant, dont les logements à prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et en veillant à la répartition équilibrée sur la Métropole du nombre de logements construits. Sur le supplément de loyer de solidarité (SLS), la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite maintenir l'exonération sur les secteurs retenus dans le PLHI ;
- la Métropole propose de travailler sur la gestion du parc social au sein des conférences intercommunales du logement (CIL) : l'EPT doit être l'échelle de référence pour agir dans le cadre métropolitain en donnant « le droit » aux municipalités de conduire des politiques volontaristes à l'échelle de leur propre territoire, dans l'esprit de la coopérative des villes ;
- sur les actions en direction des copropriétés dégradées et fragiles, la coordination au sein de la Métropole et des EPT en corrélation avec les moyens financiers est nécessaire et indispensable, avec une mise en synergie d'autres acteurs et partenaires ;

- sur l'hébergement, les moyens dédiés sont insuffisants et ne permettront pas d'avancer à un rythme significatif pour répondre à l'urgence des situations, et DIT que la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite voir inscrire dans le document d'orientation du PMHH les dangers de la loi ELAN et affirme son opposition, au même titre que les inquiétudes exprimées sur la réduction des moyens pour les collectivités locales, et le contexte d'incertitude institutionnel.

(37 voix pour, 2 voix contre : MM. TAGZOUT, ALGUL et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

C/ DECIDE d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, **APPROUVE** ses statuts et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

1/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

2/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à la société Héraclès Investissement (ou à tout substitué) des parcelles non bâties sises 11/13/15, rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine, cadastrées respectivement section A n° 168 et 215 pour une superficie totale de 1058 m² environ, au prix de 182 000,00 € HT, dans le cadre de la recomposition urbaine du quartier Ivry-Port Nord.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. BELABBAS, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3/ RETIRE la délibération du 28 juin 2018 relative à l'acquisition par la Ville au SAF94 du bien immobilier sis 9, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine dépendant de la parcelle cadastrée section AZ n°13, **AUTORISE** le SAF94 à céder directement le bien immobilier sis 9, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine dépendant de la parcelle cadastrée section AZ n°13, soit à la SARL Automobiles CARDI (titulaire d'un bail commercial) dans les conditions exprimées dans sa lettre du 16 juillet 2018 portant exercice de son droit de priorité dans le cadre de cette mutation (confirmé par la notification d'acceptation par voie d'huissier de justice au SAF94, le 26 juillet 2018) au prix conventionnel de 167 281,68 € HT (dont 16 000,00 € de subvention à restituer à la Commune), soit à la société SADEV94 dans l'hypothèse où cette dernière exercerait son droit de préemption à la suite de l'envoi de la déclaration d'intention d'aliéner dudit bien au prix conventionnel précité et **APPROUVE** le compte de cession relatif au bien précité.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

4/ DECIDE de dénommer « Justes parmi les Nations » le nouveau square entre les rues Gaston Picard et Roger Buessard à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

5/ DESIGNE comme suit les membres du Conseil municipal représentant la Commune à la Commission de suivi de site Ivry-Paris XIII :

Titulaires

- Jeanne ZERNER
- Sabrina SEBAIHI
- Sandrine BERNARD
- Annie-Paule APPOLAIRE
- Arthur RIEDACKER
- Ali ALGUL

Suppléants

- Jacqueline SPIRO
- Romain ZAVALLONE
- Thérèse POURRIOT
- Valentin AUBRY
- Atef RHOUMA
- Mourad TAGZOUT

(unanimité)

6/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit du Secours Populaire Français et de 1 000 € au profit d'UNICEF pour l'aide aux victimes du séisme en Indonésie.
(unanimité)

7a/ APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) pour l'année scolaire 2018/2019.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

7b/ APPROUVE la convention financière avec le collège Molière relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel « Autour de Federico Fellini » pour l'année scolaire 2018/2019.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

7c/ APPROUVE la convention financière avec le collège Molière relative à la mise en œuvre de la classe à projet artistique et culturel « Le récit d'aventures » pour l'année scolaire 2018/2019.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

8/ DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché,
- 5 emplois d'adjoint technique,
- 1 emplois d'agent de maîtrise,
- 4 emplois d'agent social,
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps complet,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet.

et DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2018, la suppression des emplois suivants :

- 10 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps non complet,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY,
Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

9/ Point retiré de l'ordre du jour.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H55

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU